VILLE DE GRASSE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 NOVEMBRE 2014

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2014

OUVERTURE DE LA SEANCE A 14 H 30

Monsieur le Maire

La semaine dernière, ici même, au Palais des Congrès, se tenait l'assemblée générale des Maires des Alpes Maritimes.
Voilà plus de dix ans que cette instance ne s'était pas réunie à Grasse ! J'en suis très honoré et je remercie le Président Monsieur COLOMAS d'avoir tenu sa promesse. J'ai eu le plaisir d'accueillir l'ensemble des Maires et parlementaires du département en présence de Monsieur le Préfet Adolphe COLRAT et de Monsieur François BAROIN, Sénateur-Maire de TROYES, candidat à la présidence de l'association des Maires de France, qui sera un excellent président des Maires de France.
Force est de constater, aujourd'hui, que les mesures engagées par le gouvernement pour faire face à la situation actuelle paraissent inadaptées.
La Ville de Grasse comme l'ensemble des collectivités locales n'est pas épargnée notamment sur des dotations de l'Etat dont la diminution s'accentue d'année en année.
Les engagements de la France, devant une commission européenne de moins en moins conciliante, se doivent d'être de plus en plus ambitieux en termes de réduction des déficits budgétaires. Or, nous avons l'impression aujourd'hui, par une politique gouvernementale manquant, parfois voire souvent, de lisibilité et de ligne directrice, que les collectivités locales sont les plus touchées et les plus impactées.
Je reste intimement persuadé que les conséquences directes de ces mesures impacteront le tissu économique local de manière désastreuse eu égard aux baisses d'investissement induites pour nos collectivités.
La ville de Grasse est donc solidaire des actions entreprises par l'association des Maires des Alpes Maritimes et apporte un soutien sans faille aux motions portant sur :

- Les conséquences massives des baisses de dotations de l'Etat.
- L'opposition à la suppression des conseils généraux.

Aujourd'hui trois grands sujets impactant directement nos finances méritent toute notre attention :
- La pérennité incertaine des cofinancements de l'Etat pour accompagner les collectivités locales dans la mise en place des rythmes scolaires, même si le Premier Ministre est venu apaiser les inquiétudes des parlementaires, en revenant sur sa décision de supprimer la reconduction du fond d'amorçage.
Tant que le budget de l'Etat n'est pas voté, le risque financier est évalué à environ 400 000 euros pour la ville.
- Le Plan de réduction des dotations de l'Etat :
La baisse prévue de la Dotation Globale de Fonctionnement est une saignée sans précédent pour les collectivités qui impactera la ville de Grasse. En conséquence, même si nous nous devons de rester ambitieux dans notre politique de service public, nous ne pouvons ignorer l'impact de ces décisions gouvernementales sur le niveau du service rendu aux habitants, la vie quotidienne des grassois et notre capacité d'investir dans les équipements publics de proximité. Il est évidemment impensable aujourd'hui que nous fassions appel à la fiscalité pour y pallier. Ce sont mes engagements et je ne reviens pas sur mes décisions.
L'Etat semble nous encourager indirectement à le faire.
Un autre sujet préoccupant :
-les Pénalités SRU : la ville de Grasse est directement touchée.
Depuis cet été, nous avons pris connaissance, par notification du Préfet, du montant des pénalités dues au non-respect des objectifs élevés en matière de construction de logements sociaux.
Je suis aujourd'hui toujours en négociation avec Monsieur le Sous-préfet et Monsieur le préfet de région afin de pouvoir travailler sur cette pénalité qui touchera la ville de Grasse.
Avec André MASSON, Adjoint aux Finances et l'ensemble de l'administration nous avons tracé une feuille de route, un véritable plan de bataille structuré sur 4 axes.
Je voudrais, ici, saluer le travail remarquable de notre Adjoint aux Finances qui avec une abnégation totale, un courage sans faille, avec une détermination et un professionnalisme qui forcent le respect, a mis en œuvre cette feuille de route et ces 4 axes.

1 -Renégociation des emprunts dits « toxiques » :
Aujourd'hui, en conseil municipal, nous sommes très fiers de vous présenter notre 1er protocole d'accord obtenu avec la banque DEPFA, débouchant sur un emprunt sécurisé.
Au demeurant, ce n'est pas une finalité, comme vous le savez, en reprenant les éléments que je vous ai transmis au conseil municipal du mois de mai dernier, nous devons poursuivre nos négociations sur les 4 autres emprunts identifiés comme toxiques (SFIL...).

2-Rationaliser et mieux gérer nos charges :
Avec 330 locaux, répartis sur 243 sites, pour plus de 200 000 m2 de surface, nous devons rationaliser nos coûts.
Des démarches ont déjà été entreprises en matière de maîtrise énergétique et je tiens à saluer les travaux de l'économe de flux de la Ville ainsi que le travail accompli par Jean-François LAPORTE, Philippe WESTRELIN, l'ensemble des élus en charge des bâtiments et plus particulièrement Annie DUVAL qui a conduit ce plan avec l'économe de la ville pour mettre en perspective des économies tangibles qui nous permettront de progresser pour l'avenir. Je reviendrai devant vous très prochainement pour vous présenter les résultats obtenus ainsi que les nouvelles orientations.

Il nous faut repenser l'organisation de notre service public de demain pour le mettre en adéquation avec nos moyens financiers (mutualiser des locaux pour les services municipaux).

3- Limiter l'évolution de la masse salariale voire la faire infléchir à terme.

4- Une gestion plus active et pro active des recettes de la ville avec une recherche de toutes les pistes de rentrée fiscale nouvelle que nous devons trouver.

Mes chers collègues, je vous proposerai donc une politique rigoureuse pour nos finances, en toute transparence, comme vous avez pu le voir dans nos commissions.

Cette stratégie nous permettra de retrouver les marges de manœuvre nécessaires à l'investissement de proximité.

Je déclare la séance de notre Conseil Municipal ouverte.

En l'absence de Monsieur Chems SALLAH, je vous propose, si personne ne s'y oppose, de nommer Mademoiselle Mélanie ZARRILLO secrétaire de séance.

Avez-vous des oppositions ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non.

Monsieur le Maire

Je demande à Mélanie ZARRILLO de bien vouloir faire l'appel.

Je vous propose que nous puissions adopter le procès verbal du 23 septembre 2014. Avez-vous des observations concernant l'approbation de ce procès verbal ?

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant ce procès verbal ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur le Maire

Monsieur DEGIOANNI avez-vous des observations concernant ce procès verbal ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non.

Monsieur le Maire

Ce procès verbal de la séance du 23 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez reçu les décisions prises en application de la délégation qui m'a été consentie par délibération du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur le Maire

Monsieur DEGIOANNI avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Non.

Monsieur le Maire

Avant d'aborder notre ordre du jour, une modification a été apportée à la délibération soumise à notre Conseil au sujet du Casino de Grasse.
J'ai souhaité modifier le contenu de cette délibération et je vous en donnerai lecture au moment du vote. Néanmoins je voulais, avant l'ouverture de notre séance, vous informer de cette modification qui va vous être distribuée.

Merci de noter notre prochaine date de Conseil Municipal qui se tiendra le mardi 9 décembre à 14 h 30.

2014 - 218 GESTION DE LA DETTE
ADOPTION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC DEPFA BANK PLC

Monsieur le Maire

Dès notre Conseil Municipal du 20 mai dernier, je vous ai fait part de ma volonté de m'engager résolument dans une démarche d'assainissement de la dette communale. C'est ainsi que lors de cette séance, je vous ai proposé de constituer une provision pour risque au titre des emprunts complexes. Cinq contrats pour un capital restant dû de 17 millions ont ainsi été identifiés comme risqués. Le protocole transactionnel avec DEPFA, objet de la présente, permet la renégociation du contrat le plus pénalisant pour notre commune. J'ai, en effet, participé dès mon élection à plusieurs séances de négociation qui se sont tenues sous la présidence d'un médiateur délégué par le Juge. L'indexation structurée de ce contrat variable, en fonction de la parité de change qui avait conduit notre commune à payer des taux d'intérêt entre 20 et 40%, est abandonnée. C'est un taux fixe à 9% qui s'applique désormais à compter de l'échéance de juillet 2014 et jusqu'à la fin de 2018. L'indemnité de restructuration du contrat est en outre partagée, 65% restant à la charge de DEPFA. Cette opération nous permet de réduire significativement notre dette à risque. Le capital restant dû au titre du contrat restructuré était de 4.2 millions.
Une économie budgétaire de l'ordre de 150 mille euros sera enregistrée en 2014 alors que l'économie prévisible jusqu'à l'échéance du contrat est de l'ordre de 1.5 million. Ce premier succès doit nous encourager à poursuivre la restructuration de notre dette. Je suis très heureux de pouvoir partager cette immense nouvelle avec vous.
A cet égard, je vous informe que j'ai déjà organisé plusieurs réunions de travail avec des responsables de la SFIL, ex DEXIA, notamment le 2 septembre dernier, en présence du directeur départemental des Finances Publiques Monsieur GUICHETEAU et du secrétaire général de la préfecture des Alpes Maritimes Monsieur GAVORY.
Il s'agit pour nous de définir les modalités pour réaménager un emprunt structuré indexé sur le cours de change EUR/CHF au capital restant dû de 7.5 millions dont le taux d'intérêt s'approche aujourd'hui de 11%. C'est ainsi 70 % de la dette identifiée risquée qui disparaîtrait de notre encourt. Je ne manquerai pas de revenir vers vous lors de chacune des étapes de cette négociation en cours. J'ai souhaité annexer à cette délibération le protocole d'accord que nous avons travaillé, fait contresigner par les différents cabinets d'avocats de la ville de Grasse et de la banque afin de pouvoir respecter les engagements. Je veux, ici, saluer pour cette immense avancée de la ville de Grasse, notre ami André MASSON, qui a apporté une contribution et une part immense dans ce travail qui a permis d'aboutir, lui dire toute la gratitude qui est la nôtre au-delà de notre composante politique. Nous devons le remercier d'avoir permis cet accord dans ce protocole transactionnel positif.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Notre position va être plus nuancée dans la mesure où chacun doit se féliciter que l'on arrive non pas à faire économiser mais à une diminution d'un engagement inconsidéré qui a été décidé par des gens compétents entourés de juristes, d'avocats, de financiers, de banquiers. Je nuance un peu l'action de Monsieur MASSON, je reconnais qu'il n'a pas ménagé sa peine et c'est tout à son honneur, mais il fait partie des gens qui prêtaient à 40 %. Ces engagements pris au nom des Grassois sans qu'ils en soient informés sont une catastrophe financière pour la ville de Grasse. Le ton que vous avez employé, Monsieur le Maire, est grave et vous avez raison c'est grave. Qui dans cette salle accepterait de signer un prêt à 40 % d'intérêt ? Ce n'est pas une économie mais on va peut-être éviter une partie de la catastrophe. Notre position va être de nous abstenir sur cette résolution car en aucun cas le groupe d'opposition que je préside, ne peut cautionner de telles pratiques.

Monsieur Philippe Emmanuel DE FONTMICHEL

Je voudrais dire à Monsieur DEGIOANNI qu'à l'époque où l'administration a signé ces taux, ces prêts, le contexte international était très différent. On était avant la crise des Subprimes et personne ne pouvait prédire qu'un euro équivaudrait à 1.35 dollar. Ces emprunts toxiques sont devenus très toxiques avec la chute vertigineuse du dollar par rapport à l'euro. Je m'abstiendrai de voter cette délibération ainsi que Madame LAZREUG, car le protocole qui a été signé consiste à payer cette soulte de 800 000 € plus un taux fixe de 9 %, ce qui revient à figer le contrat pour les 4 prochaines années à 14 %. Or, aujourd'hui, nous avons une situation tout à fait inverse, et compte tenu des difficultés de la zone euro et du rapprochement à ce cours tant voulu à 1 euro égal à un dollar, il est tout à fait probable que ce contrat soit moins toxique, voire devienne bénéficiaire. Donc tout au mieux le protocole acquis aujourd'hui est neutre, à mon sens, et pire nous encourrons le risque comme disent les banquiers d'être cocu deux fois. En effet, aujourd'hui nous avons une inversion des taux, le franc suisse se consolide et l'euro s'effondre compte tenu des difficultés de la zone euro ce qui m'amène à dire que ce contrat dans les 4 prochaines années ne sera certainement pas à des niveaux d'intérêts de 20 à 25 % comme il a pu l'être par le passé. Ce qui veut dire que je motive mon abstention par des critères techniques et financiers.

Monsieur le Maire

Je voudrais dire à Monsieur DEGIOANNI que j'entends son message et qu'il est ici dans ce conseil nullement question de repenser à ce qui a été fait mais qu'ensemble nous puissions retrouver des solutions pour l'avenir. Je partage ce que vous évoquez sur la question de ces emprunts mais les grassois attendent qu'un patron de la ville prenne des décisions pour solutionner les difficultés, sans toujours regarder en arrière, mais en essayant d'améliorer la situation.
Pour répondre à Monsieur DE FONTMICHEL, on ne peut pas être à la tête d'un exécutif en se disant que l'on va rester dans la perspective des fluctuations mondiales, on ne peut pas bâtir un plan pluri annuel d'investissement sans avoir une lecture des choses posées, structurées. Je souhaite donner à la ville de Grasse ce cadre là, cette ligne de force, et passer d'un emprunt à 37 points à 9 points. Je pense que c'est une décision sage et je remercie particulièrement Paul EUZIERE avec qui nous avons travaillé, avancé à livre ouvert en commission des finances pour pouvoir partager tout en conservant les positions qui sont les siennes, parce qu'il n'a renié en rien tout ce qu'il a longtemps martelé, afin de trouver une solution de sortie de ces situations là. Nous devons être des acteurs de la construction de demain et de l'amélioration de la situation financière de la ville. Je vous remercie, Monsieur le Président Paul EUZIERE d'apporter une approche positive à ce protocole.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DE FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN s'abstiennent.
Cette délibération est adoptée à la majorité.

CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 4 NOVEMBRE 2014 ***délib. 2014-218***

GESTION DE LA DETTE
ADOPTION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC DEPFA BANK PLC

Intervention de **Paul EUZIERE,**
Président du groupe "Grasse à Tous, Ensemble et Autrement"

Ce contentieux avec DEPFA BANK à propos de ce contrat de SWAP (945 148 DE) signé en octobre 2006 est **ancien**.
Il a fait l'objet d'un **recours en justice de la précédente municipalité**, il y a près d'un an et demi, en juin 2013 et d'une proposition de médiation judiciaire en janvier 2014.

On peut se réjouir qu'il y soit mis un terme dans des conditions positives pour la Ville.

Certes l'acceptation d'un **taux de 9%** est bien supérieur au marché, comme le montre l'emprunt que vous avez contracté le 10 octobre dernier auprès de la Société Générale au taux fixe maximum de 2,65%.
S'y ajoute **« l'indemnité de résiliation » de 800 000 €.**

Mais comparativement à des taux variables qui ont atteint en moyenne annuelle depuis 2011 autour de 30%, au total et sur la base des éléments dont nous disposons actuellement, il nous semble que **ce protocole transactionnel avec d'EPFA devrait être une bonne chose pour les finances communales**.

Je tiens donc à saluer le travail effectué pour y parvenir, tant des élus que de nos services, avec, vous me permettrez, une mention particulière pour M. André Masson pour l'énergie et le temps qu'il y a consacrés.

En même temps, si nous nous félicitons de cet aboutissement, je crois qu'il faut replacer ce protocole transactionnel dans son contexte. C'est-à-dire dans la réalité de l'état de nos emprunts et des finances grassoises.
La renégociation de cet emprunt porte sur **1 contrat** d'emprunt toxique qui s'achève en 2018.
Or, **la municipalité précédente a signé 7 emprunts toxiques dont 5 à très hauts risques** et qui courent, pour certains, pendant encore 32 ans.

D'autre part, **la dette communale**, héritée de votre prédécesseur, qui était au Compte Administratif 2013 de 80,840 millions d'€ continue d'augmenter puisque depuis le début 2014 nous avons emprunté 11 millions d'€.
Même si 6 millions sont venus à échéance, du fait des nouveaux contrat d'emprunts que vous avez signés, **l'augmentation de l'endettement est de 5 millions d'€** (hors Partenariat Public Privé pour l'Eclairage et hors portages financiers de l'EPFR).

Au CA 2013, la dette était de près de **81 millions d'€**.
Elle sera **au CA 2014**, s'il n'y pas de nouvel emprunt d'ici au 31 décembre de cette année, de **86 millions d'€** (auquel s'ajouteront PPP et EPFR).

Voilà quelques observations qui replacent dans son contexte ce protocole transactionnel que nous approuvons.

2014 - 219 BUDGET PRINCIPAL
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3

Monsieur le Maire

Je demande à Maître TURRILLO de bien vouloir rapporter cette délibération.

Monsieur Jonathan TURRILLO

La décision modificative budgétaire prévoit l'inscription de deux sommes importantes pour réaliser des travaux de sortie de péril : le bd Alice de Rothschild pour 300 000 €, la traverse Sainte Lorette pour 130 000 € et l'avenue Jean XXIII pour 70 000 €.
Ces travaux ont été pris en charge par la ville de Grasse à cause de la défaillance des propriétaires privés. Le droit public permet à la ville de Grasse de garantir la créance par les mêmes armes dévolues au trésor public. Dans le cadre des travaux effectués dans l'intérêt collectif, la ville de Grasse dispose, pour garantir la prise en charge de ses travaux qu'elle a avancés et réclamés aux propriétaires concernés, d'une prérogative dévolue au trésor public, la prise d'hypothèque.

Monsieur le Maire

Cette décision modificative s'équilibre en recettes et dépenses à :

- 579 mille euros en investissement
- 46 mille euros en fonctionnement

Il s'agit d'une décision essentiellement technique qui traduit notamment de nécessaires ré-imputations de fin d'exercice en lien avec la Trésorerie municipale.

On notera cependant en dépenses et recettes d'investissement, le financement de travaux réalisés d'office par la commune au titre de périls pour 500 mille euros

- boulevard Alice de Rothschild,
- avenue Jean XXIII,
- traverse Sainte Lorette.

Nous pouvons engager à frais avancés comme vous l'a annoncé Maître TURRILLO et nous demandons au Trésor Public d'émettre des titres de recettes d'un montant identique à l'encontre des propriétaires concernés.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Vous êtes cohérent avec vous-même, vous ne pouvez pas revendiquer auprès de la population des travaux dans un budget que vous n'avez pas voté. Les gens de Sainte-Lorette ou de Rothschild sauront que vous n'avez pas soutenu et voté ces travaux.

Monsieur Paul EUZIERE

Ce n'est pas du tout ce que je viens de dire. J'ai dit que ces travaux auraient dû être prévus depuis longtemps et être budgétés au budget 2014. Ce qui aurait évité que l'on fasse une DBM inutile.

Monsieur le Maire

Je comprends et vous êtes cohérent avec vous-même du début à la fin. Je note la chose positive qui ressort de cette intervention : vous estimez que ces travaux étaient nécessaires et que l'on a bien fait de les engager dans ce calendrier.

Avez-vous d'autres observations ?

Monsieur Jean Marc DEGIOANNI

J'ai la même approche que Monsieur EUZIERE, je trouve que cela manque de cohérence.

Monsieur le Maire

Monsieur EUZIERE est cohérent avec son positionnement.

Monsieur Jean Marc DEGIOANNI

J'ai compris qu'il disait que c'était incohérent dans le budget. Ce en quoi il a raison.

Monsieur le Maire

Ces travaux ne manquent pas de cohérence car ils sont légitimes et attendus.

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur DE FONTMICHEL (2 voix), Madame ADDAD (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur BROSSY (2 voix), Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN s'abstiennent.
Cette délibération est adoptée à la majorité.

CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 4 NOVEMBRE 2014 ***délib. 2014-219***

GESTION DE LA DETTE
ADOPTION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC DEPFA BANK PLC

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe "Grasse à Tous, Ensemble et Autrement"

Ce contentieux avec DEPFA BANK à propos de ce contrat de SWAP (945 148 DE) signé en octobre 2006 est **ancien**.
Il a fait l'objet d'un **recours en justice de la précédente municipalité**, il y a près d'un an et demi, en juin 2013 et d'une proposition de médiation judiciaire en janvier 2014.

On peut se réjouir qu'il y soit mis un terme dans des conditions positives pour la Ville.

Certes l'acceptation d'un **taux de 9%** est bien supérieur au marché, comme le montre l'emprunt que vous avez contracté le 10 octobre dernier auprès de la Société Générale au taux fixe maximum de 2,65%.
S'y ajoute **« l'indemnité de résiliation » de 800 000 €.**

Mais comparativement à des taux variables qui ont atteint en moyenne annuelle depuis 2011 autour de 30%, au total et sur la base des éléments dont nous disposons actuellement, il nous semble que **ce protocole transactionnel avec DEPFA devrait être une bonne chose pour les finances communales**.

Je tiens donc à saluer le travail effectué pour y parvenir, tant des élus que de nos services, avec, vous me permettrez, une mention particulière pour M. André Masson pour l'énergie et le temps qu'il y a consacrés.

En même temps, si nous nous félicitons de cet aboutissement, je crois qu'il faut replacer ce protocole transactionnel dans son contexte. C'est-à-dire dans la réalité de l'état de nos emprunts et des finances grassoises.
La renégociation de cet emprunt porte sur **1 contrat** d'emprunt toxique qui s'achève en 2018.
Or, **la municipalité précédente a signé 7 emprunts toxiques dont 5 à très hauts risques** et qui courent, pour certains, pendant encore 32 ans.

D'autre part, **la dette communale**, héritée de votre prédécesseur, qui était au Compte Administratif 2013 de 80,840 millions d'€ continue d'augmenter puisque depuis le début 2014 nous avons emprunté 11 millions d'€.
Même si 6 millions sont venus à échéance, du fait des nouveaux contrats d'emprunts que vous avez signés, **l'augmentation de l'endettement est de 5 millions d'€** (hors Partenariat Public Privé pour l'Eclairage et hors portages financiers de l'EPFR).

Au CA 2013, la dette était de près de **81 millions d'€**.
Elle sera **au CA 2014**, s'il n'y pas de nouvel emprunt d'ici au 31 décembre de cette année, de **86 millions d'€** (auquel s'ajouteront PPP et EPFR).

Voilà quelques observations qui replacent dans son contexte ce protocole transactionnel que nous approuvons.

2014 - 220 VERSEMENT DE COTISATIONS AUX ORGANISMES

Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'adhésion de la commune à divers organismes ou associations, au titre de l'année 2014, il est proposé de leur verser les cotisations suivantes :

- Communes forestières des Alpes-Maritimes 1 540 euros
- Commission du Film Alpes Maritimes Côte d'Azur 4 500 euros

Comme chaque année, la Commission du Film nous présente son appel à cotisation (pour l'exercice 2014). Cette cotisation s'élève à 4.500 euros nets.
Depuis la création de cette structure, nous payons la somme de 2.772 euros.
Comme la Ville de Menton, nous étions sous-classés. Le Trésorier de l'Association nous a informé de cet état de fait. Bien entendu, nous n'aurons aucun arriéré à payer. Néanmoins, je rappelle tout l'intérêt de cette Commission du Film qui attire, chaque année, de nombreux tournages sur la Côte d'Azur. Au-delà de l'apport en image et en communication que cela fait pour notre territoire, cela permet à de nombreux techniciens locaux de travailler, ce qui est, me semble-t-il, l'une des missions les plus importantes de cette Commission.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2014 - 221 SUBVENTIONS AUX SYNDICATS EXERCICE BUDGETAIRE 2014

Monsieur le Maire

Le budget de fonctionnement de la Ville doit être maitrisé au plus près et ce, dans l'ensemble de ses chapitres.Il en a été de même avec les syndicats CGT, C.F.D.T. et CFE-CGE avec lesquels une diminution de moitié de la subvention demandée en 2014 a été négociée.
Ces interlocuteurs, responsables, ont admis le bien-fondé de la démarche dans le contexte financier difficile de la Ville.

Je vous propose donc d'accorder :

- au Syndicat CGT la somme de 10.000 euros,
- au Syndicat C.F.D.T la somme de 5.000 euros,
- au Syndicat CFE-CGC la somme de 2.000 euros.

Avez-vous des commentaires ?

Monsieur Jean Marc DEGIOANNI

Nous sommes opposés à cette résolution. Nous ne comprenons pas que les impôts des citoyens d'une ville permettent de financer des syndicats. Un syndicat doit vivre de ses adhérents et, quand on connait la vie de château de la CGT, je trouve gros qu'elle ose demander une subvention. La CGT est à la tête d'un patrimoine considérable dans toute la France. Nous sommes opposés. Si j'étais à votre place, Monsieur le Maire, ce serait un refus catégorique.

Monsieur le Maire

Nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN votent contre.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

2014 - 222 CASINO DE GRASSE
DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE JEUX

Monsieur le Maire

La SA du Casino de GRASSE a déposé auprès de la Préfecture une demande de renouvellement de l'autorisation de jeux, l'autorisation actuelle arrivant à son terme le 31 décembre 2014.
L'article 7-2 de l'arrêté du 14 mai 2007 impose que la Préfecture recueille l'avis de la commune pour un passage des jeux de cercle et de casino du 25 novembre 2014. Je ne peux donc différer cet avis au risque que le Casino ne puisse plus exploiter de jeux à compter du 1er janvier. Ceci énoncé, il a été constaté des manquements au cahier des charges de la concession d'exploitation du dit Casino notamment sur la qualité de la restauration, sur l'animation du lieu, ceci depuis la modification de l'actionnariat. Une mise en demeure préalable à l'application de pénalités a été adressée le 24 juillet 2014 et il nous a été répondu que tout serait mis en œuvre pour retrouver une qualité de service conforme à cette Délégation de Service Public. Aujourd'hui, il est porté à ma connaissance des modifications dans la situation du personnel du Casino. Or, au terme du contrat de DSP, le délégataire doit informer la collectivité de toute évolution majeure affectant la situation du personnel intervenant dans le cadre du service délégué et des modifications apportées dans l'organisation du service. Outre le fait qu'il s'agit à nouveau d'un improbable non respect du cahier des charges, cette évolution n'est et ne sera pas sans conséquence sur la qualité du service rendu. Aussi conformément à l'article 26 du cahier de concession et dans le cadre de l'exercice du pouvoir de contrôle du déléguant, nous allons les mettre en demeure sous 48 heures d'apporter des réponses à nos demandes.
Je vous propose également d'émettre un avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter des jeux formulée par la société SA du Casino de GRASSE, mais pour une durée non pas de cinq ans mais limitée à une année. Cette année servira de période probatoire afin de vérifier le comportement du Casino quant au parfait respect du cahier des charges. Après avoir échangé avec le ministère j'ai bon espoir d'être suivi par celui-ci sur cette proposition. L'avis porte sur le renouvellement de jeux pour l'exploitation des jeux suivants :

- 75 appareils dits « Machines à Sous »
- Une table de jeu « La Bataille » minimum de mise 1 €
- Une table de jeu « le Black Jack » minimum de mise 2 €

Avez-vous des commentaires ?

Monsieur Jean Marc DEGIOANNI

Je suis très heureux que vous ayez pu modifier in extrémis cette résolution et je suis satisfait au nom de mon groupe des restrictions que vous avez émises. Tout un chacun peut constater le disfonctionnement de ce joyau de la ville de Grasse. Toutes les villes rêvent d'un casino car c'est un trait d'un élément touristique majeur, y compris pour les habitants. Je vous soutiens totalement dans votre position.

Monsieur Paul EUZIERE

Je me félicite de cette démarche de contrôle d'une DSP qui ne devrait pas en être une. Nous avions veillé au cours de précédents débats au sujet du Casino à la question du personnel. Je me réjouis que vous ayez pointé cette question. Néanmoins, je regrette que ce que vous avez dit en préambule, en présentation de cette délibération, ne soit pas dans le texte. Vous citez le non-respect du cahier des charges et ensuite vous dites on va émettre un avis favorable. Les explications, je les partage complètement, mais celui qui lit la délibération peut être surpris.

Monsieur le Maire

Effectivement, on ne délibère pas pour une autorisation de 5 ans compte tenu de tous ces manquements et on donne une période probatoire d'un an afin de constater les améliorations attendues et légitimes que la collectivité demande en tant que déléguant.

Avez-vous d'autres observations ?
Non, alors nous procédons au vote.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2014 - 223 CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE PROGRAMMATION 2014 THEMATIQUE EDUCATION ET ACCES AUX SAVOIRS SUBVENTIONS MUNICIPALES

Monsieur Philippe WESTRELIN

Cette délibération a pour objet d'accorder une subvention dans le cadre de la Politique de la Ville, en faveur du centre social Harjès, pour une action « CLAS » (Contrats Locaux d'accompagnement à la scolarité). Cette action consiste à accompagner les élèves dans la réalisation de leurs tâches scolaires et les aider dans l'acquisition des savoirs fondamentaux à partir d'activités diverses.
L'association Harjès porte 8 cycles, soit 110 enfants, provenant des 4 établissements scolaires suivants : Gambetta, Saint-Exupéry, Gérard Philippe et Pra d'Estang.
Lors du Conseil municipal du 1er juillet 2014, la délibération prise pour cette action portait, exceptionnellement, sur le 1er trimestre de l'année scolaire 2014-2015, l'Etat n'ayant alors, pas communiqué sa position sur les territoires retenus comme prioritaires au titre de la Politique de la Ville. Il est maintenant validé que le quartier du Centre ville sera maintenu comme prioritaire, au titre de la nouvelle contractualisation en 2015.
A ce titre, l'engagement des crédits de l'Etat peut s'effectuer avec la prise en charge financière de l'année scolaire 2014-2015 complète.
Ainsi, le coût total de cette action pour l'année scolaire est de 81 752 €, la subvention déjà accordée dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour le 1er trimestre était de 15 510 €. Pour les 2 trimestres restants, la subvention demandée s'élève à 31 020 €, financée par :

- La Ville à hauteur de 15 400 €
- L'Etat à hauteur de 4 400 €
- La C.A.F à hauteur de 11 220 €

Ces actions ont été validées lors du comité de pilotage du 21 Mai 2014. Cela a permis à la Ville de présenter les actions relevant de la thématique « Education et accès aux savoirs » et d'examiner les participations financières des différents partenaires.
Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- Approuver le programme d'actions et les conditions de financements ci-dessus exposés
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association concernée par la mise en œuvre de cette action
- Dire que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2014
- Autoriser le versement des subventions à l'association suivante :
  - Harjes : C.L.A.S. 15 400 €

Monsieur Jean Marc DEGIOANNI

Comme au mois de juillet 2014 nous allons voter contre car nous pensons que ces subventions sont destinées à une catégorie d'élèves et nous considérons que c'est du communautarisme.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Madame BANCEL, Madame SANJUAN votent contre.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

2014 -224 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
MODIFICATION TARIFAIRE

Monsieur Jonathan TURRILLO

Je vais laisser la parole à Jocelyne BUSTAMENTE pour vous montrer à quel point nous fonctionnons en tandem.

Madame Jocelyne BUSTAMENTE

Le présent rapport a pour objet de proposer des modifications tarifaires pour les élèves du Conservatoire de Musique, suite au report de la rentrée, et pour obtenir une simplification des droits d'inscription.
La Ville a décidé de réaliser une vérification avec une remise en état des poutres de l'aile est du bâtiment, un aménagement des salles des 3ème et 4ème étages de l'aile sud et une mise aux normes au niveau de la sécurité. Ces travaux ont démarré au courant de l'été et se sont terminés fin octobre. Ils ont entraîné un report de la rentrée au lundi 3 novembre.
Considérant qu'il y a lieu de ne pas pénaliser financièrement les élèves,
Je vous propose d'appliquer une réduction forfaitaire de 30 € sur le tarif du 1er trimestre pour tous les élèves, hormis ceux inscrits uniquement en pratiques collectives instrumentales ou vocales.
Je vous propose aussi une simplification des droits d'inscription au Conservatoire de Musique suite à la délibération du 1/07/2014 :

- l'exonération des frais de dossier pour les élèves inscrits uniquement en pratiques collectives instrumentales ou vocales,
- réduction familiale forfaitaire de 45€ non applicable aux élèves inscrits uniquement en pratiques collectives instrumentales ou vocales,
- paiement des droits d'inscription relatifs aux pratiques collectives instrumentales ou vocales obligatoirement en une fois au 1er trimestre de cours,
- paiement des autres droits d'inscription mentionnés dans la délibération du 1er juillet 2014 soit en une fois au 1er trimestre de cours, soit par trimestre scolaire.

Je vous demande de bien vouloir délibérer dans ce sens.

Monsieur le Maire

Le conservatoire a ouvert hier. Nous irons prochainement avec la presse faire un état des lieux des travaux qui ont été faits pour mieux comprendre leur ampleur, les respects des questions de sécurité et notre volonté que les bâtiments communaux soient dans une approche respectueuse de l'ensemble des questions sécuritaires. Nous procéderons également à l'accueil de 10 nouveaux instruments de musique qui vont pouvoir être utilisés par nos élèves.

Avez-vous des observations ?
Non, alors nous procédons au vote.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2014 -225 **MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE ET MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD BROCHURE DE L'EXPOSITION ESTIVALE 2014 MODIFICATION DU STOCK**

Monsieur Jonathan TURRILLO

Le présent rapport a pour objet de modifier le stock de la brochure de présentation de l'exposition estivale 2014 « Au petit bonheur ».
Considérant que la brochure de présentation de l'exposition a été éditée à 500 exemplaires seulement, pour des raisons budgétaires, la diffusion doit être modifiée comme suit :

- 300 exemplaires à la vente au prix unitaire de 5€
- 100 exemplaires en don aux artistes PLONCK et RE-PLONCK selon la convention signée le 4 juillet 2012
- 100 exemplaires en don dans le cadre de la promotion du Musée d'Art et d'Histoire de Provence.

Je vous demande de bien vouloir adopter la modification du nombre de brochures destinées à la vente à la Régie du Musée d'Art et d'Histoire de Provence, ainsi que la mise en don d'une partie des brochures.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?
Non, alors nous procédons au vote.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2014 - 226 **VILLE D'ART ET D'HISTOIRE MODIFICATION DU DEPOT- VENTE DES EDITIONS DU PATRIMOINE DE GRASSE**

Monsieur Jonathan TURRILLO

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la modification des modalités de dépôt-vente des Éditions du Patrimoine de Grasse et d'approuver la nouvelle convention-type entre la Ville de Grasse et les libraires.
En effet, pour augmenter les ventes des « Éditions du Patrimoine de Grasse », il convient de compenser financièrement les libraires à hauteur de 3€ par ouvrage vendu, au lieu du rabais de 30 % précédemment convenu dans la délibération du 27/09/2012.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?
Non, alors nous procédons au vote.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2014 - 227 PSMV - INSTAURATION ET DROIT DE PREEMPTION

Monsieur Christophe MOREL

La délibération du conseil municipal du 28 juin 2007 a instauré le droit de préemption urbain simple et renforcé sur les zones U et AU du plan local d'urbanisme et sur le secteur sauvegardé. Le 6 novembre 2012 a été approuvé le plan de sauvegarde et de mise en valeur du centre historique.
Par son approbation, le plan de sauvegarde et de mise en valeur s'est substitué sur ce secteur au plan local d'urbanisme. Il est donc nécessaire, pour une parfaite sécurité juridique, d'instituer le droit de préemption sur le territoire couvert par le plan de sauvegarde et de mise en valeur.
Je vous rappelle que l'objet du droit de préemption est de donner à son titulaire le droit d'acquérir des biens immobiliers dans des objectifs fixés par l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme (mise en oeuvre de projet urbain, d'une politique locale de l'habitat, maintien, accueil ou extension d'activités économiques, favoriser le développement des loisirs et du tourisme, réaliser des équipements collectifs, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain, sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels).
Je vous indique également que l'instauration du droit de préemption renforcé étend l'exercice de ce droit à des biens qui sont exclus du régime général de la préemption, à savoir :

- Les tantièmes d'immeubles en copropriété dès lors que les locaux constituent des lots distincts au regard du règlement de copropriété,
- La cession de parts ou d'actions de société qui correspondent à des locaux,
- Les bâtiments achevés depuis moins de 10 ans,
- Les parts de SCI.

Je vous demande de bien vouloir décider l'application du droit de préemption urbain simple et renforcé au profit de la commune sur les parcelles couvertes par le plan de sauvegarde et de mise en valeur et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la présente affaire.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?
Non, alors nous procédons au vote.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2014 - 228 ATTRIBUTION DE FRAIS DE REPRESENTATION AU MAIRE

Madame Valérie COPIN

En vertu de l'article L2123-19 du CGCT le conseil municipal peut décider de voter des indemnités au maire pour frais de représentation. Les frais considérés doivent être liés à l'exercice du mandat et seront limités à ceux pour lesquels l'élu disposera de justificatifs des dépenses. Le principe est donc celui du remboursement des frais à postériori, sur présentation des justificatifs. Les dépenses devront concerner l'hébergement, la restauration, les transports, les frais divers professionnels ou encore les dépenses nécessités pour la bonne exécution de la mission de Monsieur le Maire et dans l'intérêt de la commune. L'enveloppe maximale est proposée pour un montant annuel de 5 000 euros, équivalent à l'enveloppe existante pour le précédent mandat en référence à la délibération du 28 juin 2012. Monsieur le Maire souhaite opter pour un remboursement sur présentation de justificatifs et ce :

- pour une gestion simplifiée du remboursement des frais engagés.
- pour ne pas recevoir une somme d'argent forfaitaire qui lui soit versée et éviter ainsi toute polémique.

Enfin concernant la consommation de cette enveloppe, elle peut être au maximum de 5 000 euros annuel mais peut aussi se résumer à quelques euros, en tout état de cause, pour permettre de faire face aux dépenses strictement nécessaires. D'ailleurs, nous vous donnons rendez vous à l'heure du compte administratif pour dresser un bilan quant à la consommation de cette enveloppe.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Monsieur Jean Marc DEGIOANNI

Comme nous l'avions dit lors du dernier Conseil Municipal, nous nous étions étonnés de la faiblesse de cette enveloppe. Je pense que le Maire de Grasse a le droit à des frais de représentation sur justificatifs et je trouve que 5 000 € est une somme dérisoire. Nous voterons pour et si c'était plus nous voterions pour également.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Je vous remercie de ces deux déclarations qui démontrent que cette délibération est assez claire et qu'elle explique un cadre bordé, travaillé. Je remercie Madame COPIN d'avoir préparé l'ensemble des services cette délibération.

Avez-vous d'autres observations ?
Non, alors nous procédons au vote.

Madame CATTAERT vote contre et Monsieur EUZIERE, Monsieur DE FONTMICHEL (2 voix), Madame ADDAD (2 voix), Monsieur CASSARINI, Monsieur BROSSY (2 voix) s'abstiennent.

Cette délibération est adoptée à la majorité.

Nous nous donnons tous rendez-vous à l'heure du Compte Administratif, afin de dresser un bilan quant à la consommation de cette enveloppe.

CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 4 NOVEMBRE 2014 ***délib. 2014-228***

ATTRIBUTION DE FRAIS DE REPRESENTATION AU MAIRE

Intervention de **Paul EUZIERE**,
Président du groupe "Grasse à Tous, Ensemble et Autrement"

Cette question revient devant le conseil municipal sous la forme d'une délibération différente de la précédente qui a suscité les interventions et le débat pénible dont on se souvient.

Evidemment, et pour cause, personne n'a été en capacité de nier la réalité des pièces sur lesquelles notre collègue Frédérique Cattaert s'est appuyée pour sa déclaration.

Je voudrais signaler que si elle n'est pas parmi nous aujourd'hui, c'est parce qu'elle vient de subir une intervention chirurgicale dont elle ne s'est pas encore remise.

Le simple examen du Budget Primitif 2014 et du Compte Administratif 2012 démontrent son entière honnêteté.

Je pense que le débat démocratique, s'il peut à certains moments être rude, ne doit jamais cesser d'être mené dans le respect de chacun des élus qui sont tous également porteur de la même légitimité républicaine, qu'il ou qu'elle soit dans l'opposition ou dans la majorité.
C'est en tous cas ma conviction profonde.

Vous comprendrez que F. Cattaert maintienne son vote négatif sur cette délibération.
Pour ce qui nous concerne, par seul souci d'apaisement, nous nous abstiendrons

2014 - 229 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS – REPARTITION MODIFICATION

Madame Valérie COPIN

Par courrier en date 23 juin 2014, la sous-préfecture de Grasse nous a interpellé sur les modalités de calcul de l'enveloppe maximale à partir de laquelle la répartition des indemnités entre les élus s'effectue. En effet, cette enveloppe se calcule en référence à la strate démographique de la ville pour définir le pourcentage de l'indice brut 1015 qui sera retenu (indice de référence statutaire), ce qui pour la ville de Grasse correspond à 110% de l'IB 1015 pour le maire et 44% de ce même IB pour les adjoints. Cette enveloppe, nous pensions pouvoir la majorer en application de l'article L2123-22 du code général des collectivités locales. Or, il s'avère que la majoration ne s'envisage pas pour le calcul de l'enveloppe mais pour le montant des indemnités perçues par les élus qui ouvrent droit à cette majoration, à savoir le Maire et les adjoints. Aussi, sans que les montant versés à chacun des élus municipaux ne soient modifiés, il convient d'annuler ou rapporter la délibération n°2014-73 du 24 avril 2014 et de la remplacer par celle qui vous est proposée ce jour. Je souhaite rajouter que dans les mandats précédents le calcul a toujours été celui là et que nous n'avons jamais été interpellé.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?
Non, alors nous procédons au vote.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2014 - 230 BOURSES ELITES MODIFICATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION

Monsieur Gilles RONDONI

Cette délibération a pour objet de modifier les critères des bourses élites sportives grassoises pour un montant de 6.350€. La ville de Grasse souhaite toujours honorer et soutenir ses brillants sportifs en leur permettant par l'octroi d'une bourse de se rendre aux compétitions ou championnats qui leur permettent de se qualifier. Elle souhaite pour cela modifier et clarifier les critères d'attribution de ces bourses élites comme suit:

1. Etre crédité de performance ou de niveau National a minima,
2. Etre licencié dans un club grassois,
3. S'il n'y a pas de club grassois dans la discipline du sportif, ou du niveau du sportif, être grassois ou résident grassois,
4. Participer aux manifestations sportives de la Ville,
5. Montant de la bourse communale entre 0 et 1000€ proportionnel aux coûts de la participation nationale ou internationale,
6. La commission d'attribution des bourses élites se réunira une fois par an en fin d'année civile. Le Maire ou son Adjoint délégué aux Sports, le DGA en charge du Sports, le Directeur des Sports, deux Présidents de club différents chaque année, qui n'ont pas de demandeurs de bourse dans leur club, ainsi que deux représentants de club sportifs licenciés à Grasse constitueront cette commission.

Je vous demande de bien vouloir approuver ces nouveaux critères d'attribution des bourses élites.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?
Non, alors nous procédons au vote.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2014 - 231 ANIMATION DE NOEL
ADOPTION DES TARIFS

Madame Aline BOURDAIRE

La ville de Grasse lancera les animations de Noël à partir du 13 décembre 2014 jusqu'au 4 janvier 2015 sur le Cours Honoré Cresp et dans le Centre ville. La grande majorité des animations et des spectacles seront gratuits et pour tout public. Il convient de voter une tarification concernant la location de chalets en bois qui permettra au service Animation et Politique de la ville d'encaisser les recettes générées par cette manifestation. Il est proposé pour un chalet, un montant de 350 € TTC.
Il convient donc de voter une tarification pour l'animation « Patinoire » et la location de chalets.
Je vous demande de bien vouloir adopter les tarifs suivants :

- Prix d'entrée (avec patins)	3 €
- Vente de gants	3 €
- Gratuité sur présentation d'une invitation	
- Caution pour réservation d'un chalet	100 €
- Chalet	350 €

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?
Non, alors nous procédons au vote.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Merci Madame BOURDAIRE du travail effectué. Nous allons mettre en place une concertation avec l'ensemble du monde commerçant, des Associations, des partenaires, des producteurs pour que Noël soit festif, agréable, convivial et que l'on puisse offrir à nos concitoyens un moment de plaisir, de partage dans ces fêtes de Noël qui s'ouvriront sur Grasse dès le 6 décembre.

Monsieur Serge PERCHERON

A Saint-Antoine le Marché de Noël se déroulera les 6 et 7 décembre.

Monsieur le Maire

Les fêtes de Noël commenceront par le marché de Saint-Antoine.

Avant de lever notre Conseil Municipal, je souhaite vous dire que c'était le dernier Conseil Municipal de Monsieur CHAZEAU, notre Directeur des Affaires Financières qui va quitter notre collectivité. Je souhaite qu'ensemble nous puissions lui souhaiter un bon chemin dans l'activité professionnelle et la suite de sa carrière.

La séance est levée à 16h20.

Le secrétaire de séance